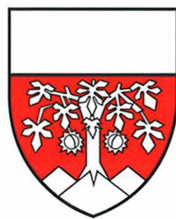


Journal communal d'information
édité par la Municipalité
du Mont-sur-Lausanne

Responsable:
Mme M. Genier, municipale

Rédaction:
Mme R. Vaucher

Impression:
J.-P. Hauswirth, Le Mont



AUX 4 COINS DU MONT

l'église du mont fête son 200^e anniversaire

Les festivités du 200^e anniversaire de la construction du Temple du Mont

C'est le 2 juillet 1797 que les habitants du Mont-sur-Lausanne inauguraient leur église. Celle-ci remplaçait un Temple exigu et délabré qui avait été construit peu après la réforme sur un emplacement situé à proximité du cimetière actuel. A cette époque la commune comptait 700 âmes et dépendait de celle de Lausanne. En 1734 déjà des interventions furent faites auprès de LLEE de Berne, afin de remplacer l'église existante. Mais les temps étaient durs, on sortait des guerres de Vilmergen, la peste et la révocation de l'édit de Nantes amenaient de nombreux réfugiés dans notre pays si bien que les autorités avaient d'autres préoccupations plus impératives.

Il fallut attendre 1795 pour que le législatif lausannois accepte d'entrer en matière sur le remplacement de l'édifice religieux. A partir de cette date les choses allèrent bon train ainsi que le relate une plaquette préparée par les élèves de nos écoles sous la responsabilité de M. François Liudet. Cet opuscule sera distribué gracieusement à tous les habitants du Mont.

A l'occasion de ce 200^e anniversaire, les responsables de la paroisse réformée du Mont ont préparé un programme de festivités présenté dans ce numéro des «4 Coins». La Municipalité invite chaleureusement la population du Mont à prendre part aux réjouissances proposées. Elle tient également à remercier les auteurs et les acteurs de ces manifestations et se réjouit d'y prendre part.

Daniel Grosclaude
Municipal
des écoles et des cultes



L'intention de la fête Continuer la construction en 1997

Le Conseil de paroisse, conscient du privilège qui nous a été fait par la commune d'être doté récemment de nouveaux locaux, désire mettre l'accent, lors de cette célébration, sur la construction spirituelle de la communauté. Un texte a retenu son attention. Il est devenu son mot d'ordre: «Approchez-vous donc de lui (la pierre vivante) et puisque vous êtes, vous aussi, des pierres vivantes, édifiez-vous pour former un temple spirituel...» (I Pierre 2/4-5).

Ce mot d'ordre possède des racines nombreuses dans la Bible. Retenons en particulier la période de reconstruction du Temple au retour de l'exil. Nous y voyons les Israélites déblayer le tas de décombres qui se trouve sur l'Esplanade et découvrir, dans la joie, la pierre d'angle, la pierre de fondation: «Qu'on se réjouisse en voyant la pierre de fondation dans la main de Zorobabel» (Zach. 4/10).

Cette époque est aussi celle des petits commencements, grâce à deux hommes, Josué (le chef spirituel) et Zorobabel (le chef politique). Aggée le prophète comme Zacharie mettent en scène ces deux personnages (Aggée 2/4 et Zacharie 4/6-10).

Dans le Nouveau Testament, il y a la célèbre parole de Jésus à Pierre que nous devons relever: «Tu es Pierre et sur cette pierre, je bâtirai mon église» (Matthieu 16/18), et le texte de Paul aux I Corinthiens: «Conformément à la mission que Dieu, dans sa grâce, m'a confiée, j'ai posé chez vous le fondement comme un sage architecte. A présent, quelqu'un d'autre bâtit sur ce fondement. Seulement, que chacun prenne garde à la manière dont il bâtit. Pour ce qui est du fondement, nul ne peut en poser un autre que celui qui est déjà en place, c'est-à-dire Jésus-Christ... Ne savez-vous pas que vous êtes le temple de Dieu et que l'Esprit de Dieu habite en vous? Si quelqu'un détruit son temple, Dieu le détruira. Car son temple est saint, et ce temple, c'est vous» (3/11-17).

Lors de cette célébration, le Conseil souhaite que retentisse bien fort le: «Approchez-vous» de l'encouragement de l'apôtre Pierre (I Pi. 2).

Une campagne de visites

Du 1^{er} au 17 mai, des pasteurs, des paroissiens visiteront les habitants du Mont, expliqueront l'intention de la fête et apporteront aux habitants de notre commune la plaquette réalisée par les élèves des classes du Mont.

Vente aux enchères

Grande Salle du Petit-Mont

Le 26 avril 1997 de 9h00 à 12h00

Le samedi 26 avril, à la Grande Salle du Petit-Mont aura lieu une vente aux enchères en faveur des festivités du 200^e anniversaire de l'église du Mont. Dès 9h00, la possibilité sera donnée à chacun de voir les objets; la vente proprement dite débutera à 10h00 et se terminera à midi. Chaque achat sera payé comptant, les chèques ne sont pas admis. Vers midi, une soupe aux pois permettra à chacun de fraterniser. Déjà, nous aimerions remercier tous ceux qui nous ont donné de magnifiques objets. C'est grâce à la générosité de nombreux habitants de la commune, et même d'ailleurs, que cette vente peut avoir lieu.

M. Beney, commissaire priseur et son épouse présideront cette vente à titre gracieux. Les objets suivants seront mis aux enchères:

Meubles

- 1 coiffeuse XIX^e, acajou, miroir, tiroir central
- 1 grand tapis mécanique, style Karman, 3x3,90 m
- 1 fauteuil Voltaire, fin du XIX^e
- 1 fauteuil Louis XIV
- 2 fauteuils crapaud Napoléon III
- 1 table de toilette dessus marbre
- 1 petite table ovale avec rabats et tiroir
- 10 chaises cannées
- 1 secrétaire
- 1 rouet ancien
- 1 miroir Louis XVI, sculpté main, doré à la feuille

Tableaux

- 1 gravure Sarto encadr., l'Eté (180 ex.)
- 1 gravure Yersin
- 1 gravure Erni
- 1 gravure Toulouse-Lautrec authentifiée
- 1 tableau Jean Burkhalter
- 1 peinture encre de Chine de Carlen, porche de St-François
- 1 tableau mosaïque en pierre de Bruno Tanner, village de Bonnieu en Provence
- 1 tableau sur soie de Claude Bargas
- 1 tableau de l'église du Mont
- 1 tableau de Pierre Rilliet, port de Genève
- 1 paysage de Charles Parisod, début XX^e
- 2 gravures du Vieux Lausanne de Vuillermet
- 6 gravures originales de Cléo Cherpillod

Bibelots

- 1 lustre cristal de Bohême
- 1 seillon ancien en laiton
- 1 service ancien à porto Napoléon III
- 1 livre de Gova
- 1 lustre entrée
- 1 tapisserie

Nous vous rappelons, ci-dessous, les différents événements qui marqueront ce 200^e anniversaire

26 avril 1997

- **Vente au enchères.** Grande Salle du Petit-Mont de 9h00 à 12h00

1^{er} mai au 17 mai 1997

- **Campagne de visites**

12 au 30 mai 1997

- **Exposition des élèves.** Collège du Mottier

12 mai 1997

- **Soirée avec Michaël Cassidy.** Eglise du Mont à 20h15

29 mai 1997

- **Soirée avec Mim'accroche.** Grande Salle du Petit-Mont à 20h15

30 mai 1997

- **Soirée avec Stephen Lungu et le groupe Sidewalk.** Grande Salle du Petit-Mont à 20h00

1^{er} juin 1997

- **Culte et diverses animations.** De 10h00 jusqu'en fin d'après-midi

2 juin 1997

- **Commémoration du 200^e.** Marché et animations diverses dès 15h30

1 falot ancien en laiton pour calèche.
XIX^e

1 aiguière en étain avec poinçon, env. 1920

2 bougeoirs en laiton

1 bougeoir en étain, fin XIX^e

1 chandelier en étain, fin XIX^e

1 louche en cuivre

1 marmite en cuivre

1 ancienne pendule neuchâteloise. 1850

6 tasses à café porcelaine, support en étain

2 bougeoirs à 2 branches. en argent sterling

1 jeu de 3 casseroles en laiton

1 boîte avec couteaux à découper, fourchette, en acier

1 cloche de vache avec cuir neuf gravé: église du Mont 1797-1997

1 trousse cuir avec outils

1 corbeillon tressé

2 cadres avec tuyau orgue du Mont
tuyaux de l'orgue du Mont vendus séparément

1 petit plat en argent

2 vases en cristal rouge

1 grand chaudron en cuivre

1 ancienne théière russe

Venez nombreux découvrir puis acquérir l'un ou l'autre des magnifiques objets qui seront vendus.

Pierre Giorgis

Culte œcuménique du 1^{er} juin

10h00 Culte

Grande Salle du Petit-Mont, avec la participation de la fanfare du Mont, de la chorale l'Echo des Bois du Mont, du chœur du 200^e et du groupe de musique de la paroisse

11h45 Cortège

Départ de l'église avec fanfare et bannières

12h00 Concert - Apéritif

Donné par la fanfare

12h45 Pique-nique tiré des sacs

Pour les enfants «File au Ciel», jeux dans un gigantes pneumatique

14h30 Film

Grande Salle du Petit-Mont, «Les rescapés de l'ombre noire», réalisateur B. Novet

Dans sa prière, avant de quitter les siens Jésus a dit: «Père, que tous soient un afin que le monde croie...» (Jean ch. 17 versets 20 à 23). Comment marquer l'anniversaire de notre église sans nous attacher d'abord à travailler sur le chantier spirituel et humain de la maison de Dieu. Nous voulons vivre un événement, qui, nous l'espérons, marquera un pas en avant dans le cadre de nos relations ici, dans la commune du Mont.

Commémoration du 2 juillet

15h30 Marché sur l'Esplanade de l'église

15h30 Film «Les rescapés de l'ombre noire», Maison de paroisse

16h30 Film «Les rescapés de l'ombre noire», Maison de paroisse

17h30 Film «Les rescapés de l'ombre noire», Maison de paroisse

18h30 Grand lâcher de ballons pour les enfants, avec prix pour la plus grande distance

19h00 Commémoration du 200^e

Eglise - La chorale du 200^e - Découverte de la première tapisserie liturgique et de la plaque commémorative

20h30 Collation offerte sur l'Esplanade

C'est le 2 juillet 1797 qu'eut lieu la dédicace de l'église. Nous fêterons ce 200^e anniversaire de manière simple et joyeuse, avec les autorités de notre Eglise et de notre Commune. Et nous l'espérons, avec de nombreux invités.

reflets du législatif

En ce début de séance du lundi 3 mars 1997, séance placée sous la présidence de M. Paul-Daniel Panchaud, président, et après approbation du procès-verbal de la séance du lundi 16 décembre 1996, l'assemblée procède à l'assermentation de deux conseillers communaux, Mme Gisèle Laedermann et M. André Schmalz, lesquels remplacent MM. Ph. Vollichard et F. Laffely, démissionnaires.

Protection civile Région Lausanne-Nord

En séance du 16 décembre, le Conseil a accepté la Convention entre les communes de Cheseaux, Cugy, Epalinges, Jouxpens-Mézery, Morrens, Prilly, Romanel et Le Mont relative à la Protection civile Région Lausanne-Nord. L'art. 8 de dite Convention stipule que «*La commission régionale est constituée d'un délégué et d'un suppléant par commune, membres du Conseil communal et élus par ledit Conseil en début de législature*». M. Yvan Graz est désigné en tant que délégué auprès de la commission régionale, et M. Peter Kronauer en qualité de suppléant.

Préavis n° 1/1997: Art. 17 de la Loi sur les communes - nombre des membres du Conseil communal.

L'art. 17 LC (Loi sur les communes) précise que «*Le nombre des membres du Conseil communal est fixé selon l'effectif de la population de la commune issu du recensement annuel*». Selon ces dispositions, nous aurions la possibilité de procéder à l'élection d'un Législatif comportant de 55 à 70 membres (population au 31.12.1996; 4'957 hab.)

En fait, notre Législatif a passé de 60 membres en 1965, à 65 membres dès 1978, puis à 70 membres dès 1986.

L.-J. Truffer donne lecture du rapport de la commission ad hoc, composée de M. Claude Pache, président, de Mmes Ch. Giorgis et A. Huber, de M. Claude Amaudruz. Unanime, dite commission propose le maintien à 70 le nombre de conseillers pour la prochaine législature 1998-2001. Un tel effectif permet une réelle représentation de notre population au sein du Législatif. C'est également à l'unanimité que l'assemblée accepte ce préavis tel que présenté.

Préavis n° 2/1997: Aménagement d'une parcelle communale - Création d'un parc de jeux pour enfants.

Suite à diverses demandes, la Municipalité, convaincue de la nécessité de ce type d'équipement, soumet au Conseil le projet de création d'une place de jeux et sollicite pour ce faire l'octroi d'un crédit de Fr. 145'000.-.

Cet aménagement sera réalisé sur parcelle communale n° 1089, d'une superficie de 1750 m², située à proximité de l'Eglise, précisément en bordure du chemin du Temple sud, limitée à l'ouest

par la RC 501, route de Lausanne. Le projet comporte trois plates-formes de fonctions différentes, s'étagant de l'Allée à la route cantonale:

- plate-forme promenade, en relation directe avec l'Allée de l'Eglise
- plate-forme jeux, centrale, comportant les installations principales (jeux et montages en bois, passerelles, tourelles, toboggans)
- plate-forme parking, inférieure, avec parc de stationnement d'appoint, en grilles-gazon, zone de transition entre les jeux et la route

Le dossier, soumis à l'enquête publique du 6 décembre 1996 au 6 janvier 1997 n'a suscité aucune opposition.

M. D. Jenni donne lecture du rapport de la commission ad hoc, par ailleurs composée de Mme M.-Cl. Robert, présidente, M. F. Duperret, A. Guex et P. Le Roux.

La commission propose au Conseil d'accepter le préavis tel que présenté, en demandant par ailleurs la mise en place de tubes de réserve pour une future installation d'un système d'éclairage.

M. L. Paillard, président-rapporteur, donne lecture du rapport de la commission des finances, laquelle se rallie à la proposition de l'Exécutif.

D'emblée, la discussion est animée, l'assemblée étant invitée, dans un premier temps, à décider de l'entrée en matière, finalement admise par 37 voix contre 20 et 3 abstentions. A l'encontre de cette entrée en matière, divers arguments ont été invoqués: la proximité de la route cantonale, l'intégration de cette place de jeux eu égard à l'Eglise, classée monument historique, son opportunité et sa situation centrale. Ce sont là divers aspects du projet qui n'ont pas échappé à l'Exécutif et toutes mesures utiles seront prises afin d'assurer une parfaite intégration de ces aménagements (arborisation, disposition étagée des plates-formes, barrière de sécurité, etc.) Ces travaux devraient être terminés à fin mai et coïncider avec les manifestations prévues pour marquer le 200^e anniversaire de l'Eglise.

Finalement, au vote et au bulletin secret, c'est par 33 oui contre 24 non que le Conseil communal a approuvé ce préavis n° 2/1997 tel que proposé.

Préavis n° 8/1997: Transformation du bâtiment communal de la rte du Jorat 5 (immeuble de l'Espérance)

Jusqu'en 1976, ce bâtiment accueillait 3 classes; dès 1977, il devient industriel/commercial et abrite une imprimerie, salle d'exposition de meubles, atelier de mécanique et salle pour les jeunes, au niveau des combles.

Actuellement, la distribution des locaux se présente comme suit:

- rez-de-chaussée, Imprimerie Hauswirth

- 1^{er} étage, étains et gravure Pentogravo.
- Salle à disposition de la paroisse catholique

- combles, psychologue scolaire et local des paysannes vaudoises

A la demande des responsables de l'Imprimerie Hauswirth, un mandat a été confié à un architecte de la localité pour l'établissement d'un projet simple devant permettre de tirer profit de la configuration extérieure du bâtiment en face sud, au niveau précisément des locaux de l'imprimerie. Parallèlement, le projet prévoit l'installation d'un chauffage central. L'aménagement d'un parking est également prévu dans la partie nord de la parcelle.

La transformation du bâtiment a fait l'objet d'une enquête publique ouverte du 30 avril au 20 mai 1996; la création du parking a également suivi une procédure d'enquête publique, du 6 décembre 1996 au 6 janvier 1997. Ces deux dossiers n'ont suscité aucune remarque ou opposition.

L'ensemble de ces travaux, transformation et agrandissement du bâtiment, création du parking, fait l'objet d'une demande de crédit de Fr. 332'000.-.

Mlle M. Derron rapporte au nom de la commission ad hoc, présidée par M. B. Mivelaz, et également composée de Mme J. Corday, MM B. Rochat et A. Tornay.

M. R. Bourgoz donne lecture du rapport de la commission des finances qui propose l'octroi d'un crédit de Fr. 347'000.-, se ralliant ainsi à l'amendement proposé par la commission ad hoc, à savoir d'accorder une plus-value de Fr. 15'000.- pour la création de sanitaires au niveau des combles.

La discussion n'est pas utilisée et c'est à l'unanimité que le Conseil décide d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux de transformation du bâtiment de la route du Jorat 5, en lui accordant un crédit de Fr. 347'000.-.

Préavis n° 4/1997: Plan directeur réseau piétons

Le document élaboré dans le prolongement du plan directeur des circulations et du plan de hiérarchisation du réseau routier communal traite du problème sur l'ensemble du territoire et propose des solutions d'aménagement du réseau piétonnier en fonction du lieu et du type de route. Il propose également un programme d'assainissement définissant des priorités, ainsi qu'un plan financier devant permettre la mise en œuvre de ces mesures. Pour information, et précisément au niveau des coûts, si l'on considère les travaux des catégories «urgent» et «priorité 1», qui ne concernent que des quartiers existants, cela représente, pour ces 5 prochaines années, un investissement annuel de Fr. 400'000.-.

Le dossier a fait l'objet d'une consultation publique, du 15 octobre au

13 novembre 1996; ce sont 4 interventions qui ont été enregistrées au terme de cette procédure.

M. Daniel Bovey donne lecture du rapport de la commission ad hoc, présidée par M. J.-C. Corbaz et composée de Mme N. Gaillard, MM. J.-P. Grand et J. Isely.

Dite commission propose au Conseil d'approuver ce préavis n° 4/1997, ainsi que les déterminations de la Municipalité au sujet des interventions précitées, en demandant également que le ch. du Châtaignier passe de priorité 2 en priorité 1.

La discussion est largement utilisée, s'agissant d'un Plan directeur qui, de l'avis de certains membres du Conseil, pourrait constituer un engagement, un document contraignant, alors que nous devons pouvoir disposer d'éléments de référence et de gestion de notre politique communale en matière d'aménagement. Il s'agit d'un plan d'intention et d'un instrument de travail qui n'a pas force contraignante. De plus, les plans directeurs sont réexaminés tous les 10 ans, lorsque les circonstances l'exigent, ils sont tenus à jour et adaptés.

Finalement, c'est à la majorité, avec 5 abstentions, que le Conseil décide d'approuver le plan directeur du réseau piéton ainsi que les déterminations de l'Exécutif au sujet des interventions enregistrées dans le cadre de la consultation publique. De plus, le projet est amendé, le chemin du Châtaignier et le tronçon supérieur de la route du Jorat passant de la priorité 2 à la priorité 1.

Au chapitre des communications de la Municipalité, M. le syndic J.-P. Carroz donne lecture d'un texte portant sur l'affaire E. Besson et tendant à rectifier quelque peu ce que les gens ont pu lire dans la presse au terme du procès qui s'est déroulé à fin janvier. Ce texte est intégralement reproduit ci-après.

Conseil communal, affaire Besson

« Suite au jugement et à la condamnation de notre ancien boursier, Eric Besson, à 3 ans de prison ferme, les journaux ont relaté l'affaire avec des comptes rendus aguicheurs et ne relatant pas la vérité et la réalité des faits. Ces articles ont été pris par certains comme argent comptant, qui le lendemain même de leur parution, proclamaient dans notre Commune que le syndic, devant cette preuve d'incapacité et de légèreté, devait immédiatement démissionner. Ces personnes, dont certaines sont connues de la Municipalité, sont les mêmes qui à longueur d'année lui donnent des conseils, quant à ce qu'il devrait faire dans telle ou telle affaire, mais qui, quand on leur propose de mettre à disposition de la Commune leur exceptionnelle capacité de résoudre les nombreux problèmes qui se posent à nous constamment, se retranchent derrière des impossibilités diverses, pour refuser de s'engager, car cela est

bien connu, il est plus simple et plus gratifiant de critiquer les autorités d'une commune, que de s'engager à leur côté pour la bien gérer.

Quant à la presse, on a celle qu'on mérite dans la médiocre médiocratie qui est la nôtre actuellement. Elle se complait à critiquer les autorités jour après jour, dissuadant de s'engager, par ce perpétuel travail de sape, les candidats valables qui pourraient sortir notre pauvre pays de l'ornière. A ce jeu de démolition perpétuel, la presse lausannoise se distingue, il n'y a qu'à voir la différence de ton des articles parus, sur l'affaire Besson, entre elle et le reste de la presse vaudoise ou de la presse des autres cantons romands. Cela ne sert à rien de s'appesantir sur ce problème de société, la liberté de la presse, élevée au niveau d'une loi divine, bloquant toute réaction possible.

Voyons les faits de l'affaire Besson et rétablissons la vérité: quand j'ai été élu Syndic, j'ai hérité Monsieur Besson en tant que boursier et j'ai hérité d'une procédure de signature, qui avait été adoptée par le Syndic Belet, prédécesseur de mon prédécesseur. Au Mont, comme dans la plupart des communes de notre Canton, le syndic a la signature avec le boursier et en cas d'absence de l'un ou l'autre avec le secrétaire municipal. Dans certaines communes et non des moindres, le boursier communal a la signature individuelle, ce qui lui permet de signer des chèques ou des virements sans l'approbation du syndic ou d'un membre de la Municipalité.

J'avais donné l'instruction suivante: le Syndic signe toutes les pièces avec le boursier et seulement en cas d'absence prolongée du premier, le boursier peut signer avec le secrétaire communal. Pour éviter, tant faire se peut, une telle situation, je faisais venir pendant mes vacances Messieurs Frioud et Besson à mon chalet, afin de signer moi-même les paiements, virements et chèques nécessaires. Cette procédure a été transgressée par M. Besson, qui sous des prétextes divers et fallacieux, a fait signer une série de chèques par notre secrétaire, ceci sans que j'en aie connaissance et contrairement à mes instructions. Aujourd'hui, les pièces comptables sont signées par le syndic et le vice-syndic et en l'absence de l'un des deux par le 2^e vice-syndic. Le boursier n'a plus la signature, ce qui est contraire à la loi sur les communes; cette situation restera en vigueur cette année, jusqu'à ce que la nouvelle Municipalité décide de revenir ou non à une procédure plus conforme aux usages.

Quant aux chèques et ordres de paiements signés par moi-même, je suis formel: je n'ai jamais signé une pièce sans justificatif, je n'ai jamais signé un chèque au nom de notre concierge, M. Walter, je n'ai jamais signé un chèque au nom de M. Besson, sinon exceptionnelle-

ment pour approvisionner la caisse communale pour ses petits paiements courants. Les chèques étaient tapés par Besson avec une machine à écrire thermique, qui permet d'effacer ce que l'on vient de taper avec une simple gomme à crayon et ceci sans laisser de trace. Donc il était facile à Besson de changer le nom de la personne à qui était destiné le chèque, après signature de ce dernier. Nous avons pu le prouver dans 3 cas, après avoir retrouvé photocopie d'un chèque portant le même numéro et le même montant, avec deux noms différents. Dans les autres cas les photocopies correspondent au chèque modifié et il est impossible de prouver la malversation.

J'ai signé aussi des listes de salaires, où Besson rajoutait devant son salaire un 1, 2 ou même 3 et modifiait le total d'une façon grossière ou visible. Il est évident que je n'ai jamais signé de telles pièces maquillées et qu'elles l'ont été après ma signature.

Enfin, il faut rappeler que dans une commune existe un lien de confiance entre le Syndic et le boursier ou le secrétaire communal et que sans ces liens de confiance une commune ne peut fonctionner. Eric Besson était boursier et chef du personnel, pour ce faire, il coûtait à la commune Fr. 200'000.- par an et était le n° 1 de l'administration communale; il était chargé de la gestion financière du ménage communal, et ce n'est pas au Syndic, chargé de nombreuses autres tâches, travaillant au maximum un jour et demi à la commune par semaine, payé Fr. 30'000.- à 40'000.-/an, de contrôler toutes les opérations exécutées par le boursier. Ceci paraît aller de soi, mais les journalistes de la presse lausannoise ne l'ont manifestement pas compris! Ce qui est arrivé à notre commune aurait pu se produire dans n'importe quelle autre commune de la région, mais heureusement pour elles, elles n'avaient pas un escroc comme boursier.

Les procédures de fonctionnement d'une commune sont prévues pour fonctionner avec des gens honnêtes et elles se grippent quand des gens malhonnêtes s'en servent, sans que l'on puisse accuser ce grippage d'être la cause de cette malhonnêteté.

A force qu'il ait accumulé des malversations, j'ai commencé à avoir des doutes sur l'honnêteté de Besson et ceci depuis la mi 93 environ. J'ai aussitôt demandé à la fiduciaire OFCA de faire des contrôles inopinés et supplémentaires, ce qui a été fait et a provoqué de sa part des rapports laudatifs envers Besson quant à la tenue des comptes de la commune et des remarques acerbes de la part de Besson à mon égard, quant au manque de confiance que je lui témoignais. C'est alors qu'à plusieurs reprises je lui ai indiqué devant témoin, que j'y mettrai le temps nécessaire, mais que j'arriverai un jour à le confondre. Malgré ces signaux, il n'a

pas mis un frein à ses nombreuses malversations.

La fiduciaire OFCA porte une grande part de responsabilité dans cette affaire. Il est bon de rappeler que M. Besson a été engagé en 1985 sur recommandation de M. Duc, directeur d'OFCA. Par la suite, à la fin de chaque contrôle de nos comptes par la fiduciaire, je recevais M. Duc, qui ne tarissait pas d'éloges à l'égard de Besson, louant sa compétence et la tenue de ses comptes qui était remarquable par rapport à ce qu'il voyait dans d'autres communes. Le rapport de Visura a été très critique à cet égard, en particulier en ce qui concerne le non contrôle des listes de salaires et des justificatifs des passifs transitoires. Le procureur a bien compris notre attitude dans cette affaire, car après nous avoir malmené quelque peu, d'où les comptes rendus de la presse, il a complètement changé d'attitude et dans un réquisitoire remarquable a demandé pour Besson la peine maximale, soit 3 ans de détention sans sursis, ce que le tribunal a confirmé, parce que Besson a trompé tout le monde, employeurs, amis, femme, enfants et maîtresse.

M. Besson a fait appel à ce jugement pour essayer d'obtenir le sursis. Nous verrons bien s'il est accepté.

Quant au procès civil contre la fiduciaire OFCA, il n'aura pas lieu avant un ou deux ans. Nous avons obtenu la signature par Besson d'une reconnaissance de dette d'un montant de Fr. 975'000.- en faveur de la commune et suite à un commandement de payer qui lui a été envoyé, nous obtiendrons un acte de défaut de biens, qui nous servira dans notre action contre la fiduciaire.

Certains proclament que cette affaire donne une mauvaise image de notre commune dans le canton. Je m'élève contre ces affirmations, ce qui nous est arrivé pouvait se produire dans n'importe quelle autre commune et la position du Mont-sur-Lausanne n'est en aucune façon fragilisée par cette affaire et son image de marque reste intacte.»

M. Ch. Bratschi, responsable du dicastère des bâtiments, fait part de l'état de vétusté du "Battoir", à la route du Jorat, état qui a nécessité des mesures urgentes afin d'éviter tout incident. Un dossier sera prochainement mis à l'enquête pour la démolition de ce bâtiment.

M. M. Odier informe le Conseil des changements survenus au niveau de notre équipe de voirie. M. Ph. Chappuis ayant été mis au bénéfice d'une retraite anticipée, c'est M. M. Lugin qui, dès le 1^{er} janvier, a repris la direction de l'équipe des parcs et promenades.

Suite à la mise au concours du poste de chef de la voirie, la Municipalité a désigné M. A. Pittet, déjà employé au Service des travaux. Le poste devenu vacant est occupé par un temporaire.

Mme M. Genier peut signaler qu'à la suite de recherches demeurées infructueuses, M. Ph. Chappuis s'est sponta-

nément annoncé pour une activité de "patrouilleur scolaire". Il assure donc la sécurité des élèves, en traversée de la route de la Blécherette, à la sortie des classes en fin de matinée et à la reprise en début d'après-midi.

Divers et propositions individuelles :

- Demande réitérée de Mme U. Wyss pour une mise à jour de diverses données contenues dans la plaquette éditée à l'occasion du 700^e anniversaire de la Confédération.
- M. M. Amaudruz évoque les difficultés que rencontrent les usagers automobilistes qui, de la route du Jorat, doivent s'engager sur le carrefour de Coppoz. La Municipalité est invitée à examiner ce problème.
- Enfin, M. le président P.-D. Panchaud rappelle les diverses manifestations prévues fin mai, début juin pour marquer le 200^e anniversaire de l'église.

La séance est levée au 23h 10.

C. Frioud, secrétaire du
Conseil communal

municipalité

Exonération de la taxe d'exemption du service des sapeurs pompiers

Dans certaines communes, les personnes au bénéfice d'une rente ou, exceptionnellement, celles touchant une allocation pour impotence de l'assurance-invalidité, peuvent obtenir de l'administration de leur commune l'exonération de la taxe d'exemption du service des sapeurs pompiers (taxe non pompier), sur présentation de la carte de légitimation remise à chaque bénéficiaire ou d'une attestation à requérir auprès de l'Office de l'assurance-invalidité.

Votre Administration communale peut vous renseigner sur les conditions d'exonération de la taxe non pompier en vigueur dans la commune.

Déchetterie de Manloud

Jours et heures d'ouverture du 1^{er} mars au 30 novembre 1997

<u>Tous les lundis</u>	14h00 - 18h00
<u>Tous les mardis</u>	8h00 - 12h00
<u>Tous les jeudis</u>	14h00 - 18h00
<u>Tous les samedis</u>	14h00 - 18h00

Jours fériés «fermé».

L'exploitation de l'emplacement de Manloud s'est avérée très positive en 1996. Nous tenons à informer la population sur la quantité de déchets déposés en une année.

<u>Déchets</u>	<u>Total tonnage en kg</u>
Papier	51'060
Bois	31'470
Terre	460

Verre	1'304
Objets encombrants non métal.	42'879
Objets encombrants métal.	5'710
Ferraille	15'330
Fer léger	10'615
Electronique	404
Télévisions	22
PET	344
Berlingots	57
Capsules nespresso	363
Balayures	1'643
Tubes néons	791
Batteries vides	1'055
Boîtes en fer blanc	1'460
Aluminium ménage	380
Frigos avec vignettes	31
Pneus	31
Déchets spéciaux	6'864
<u>Total tonnage en kg</u>	<u>171'398</u>

Cela représente 34 kg par habitant, soit un coût de Fr. 10.50 pour le transport et le traitement.

Nous encourageons les ménages du Mont à poursuivre leurs efforts quant aux tris et à l'acheminement de leurs ordures à la déchetterie de Manloud.

Déchetterie de la Viane

A toutes fins utiles, nous rappelons également les jours et heures d'ouverture de la déchetterie de la Viane pour la période du 1^{er} mars au 30 novembre 1997.

Tous les lundis, jeudis et samedis de 14h00 à 18h00.

La Municipalité

police municipale

Vols dans les magasins

Surveillez constamment votre caddie!!!

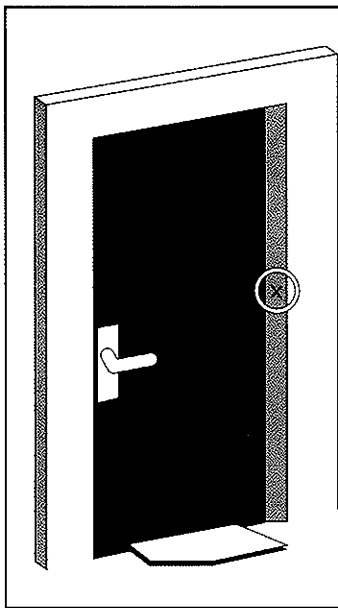
Mesdames, Messieurs,

Très régulièrement, des bandes de voleurs agissent dans les magasins mettant au profit le moindre moment d'inattention pour faire main basse sur vos sacs et porte-monnaie...

Postomat et bancomat

Des voleurs opèrent aux abords de ces appareils, par ailleurs fort pratiques, en misant sur un manque d'attention des usagers. Ils tentent de repérer votre code au moment où vous le composez et font diversion pour subtiliser votre carte postomat, bancomat ou autre.

Sans sombrer dans la psychose, il est important et efficace de porter son attention sur les alentours en regardant si des personnes se tiennent à proximité avant de commencer les opérations nécessaires. Le fait de se montrer vigilant est dissuasif et permet de repérer éventuellement une personne qui vous suivrait par la suite.



Les signes les plus courants

	Projet de vol		Maison charitable		Bonne maison où habitent des femmes au cœur sensible
	Maison inoccupée		Bon accueil si on parle de Dieu		Commune à éviter
	Maison déjà visitée		Représentant de l'autorité		Commune pourvue de gendarmes actifs
	Femme seule		Très bonne maison		Demeure d'une personne craintive
	Inutile d'insister				Toujours habité Danger !
	Rien d'intéressant	Les cambrioleurs précisent aussi souvent, au moyen de lettres, le moment le plus propice			
	Chien	N	Cambriolage la nuit	DAM	Le dimanche après-midi
	Ici on donne du travail	D	Le dimanche	AM	L'après-midi
		DM	Le dimanche matin	M	Le Matin

Les bonnes vieilles astuces

Si le système a quelque peu passé de mode, il n'en demeure pas moins que ce procédé est toujours utilisé. Les mystérieux signes cabalistiques apposés sur les cadres de portes ou les plaquettes de sonnettes, sont de mauvais présage.

Une personne se présente comme démarcheur et repère les objets à dérober. L'endroit est « balisé » en fonction de l'intérêt qu'il représente au moyen des signes figurant dans le tableau ci-dessus.

Nous rappelons à nos habitants qu'ils peuvent, voire doivent, signaler tout comportement anormal ou suspect remarqué dans leur quartier (va-et-vient, présence de véhicule, visite pour un motif farfelu, etc.) aux n° de téléphone suivants :

Police municipale du Mont 652 73 22
Gendarmerie du Mont 652 01 21
En cas d'urgence 117

à savoir



Course aux œufs au Châtaignier

Où sont les traditions d'antan ? Aidez-nous à les faire revivre...

C'est chose faite, voici donc une bonne nouvelle pour les amoureux de traditions folkloriques puisque avec l'aimable collaboration de la Municipalité du Mont-sur-Lausanne, la Section et la Chorale de la Boucherie de Lausanne organisent la :

Fête de Pâques
Lundi de Pâques dès 11 heures
Esplanade du Châtaignier
Le Mont-sur-Lausanne
(cantine chauffée)

Restauration chaude : assiette de cochonnaille (saucisse à rôtir, atriaux, fri-cassée).

Buvette - Tombola.

Participation à la journée : enfants jusqu'à 10 ans gratuite, adultes Fr. 5.-.

Fête de mai 1997

Votre Société de Développement organise à nouveau la traditionnelle « Fête de mai » qui se déroulera le samedi 3 mai 1997 au Petit-Mont.

Afin d'animer cette manifestation, vous avez la possibilité de louer un banc, au prix de Fr. 70.-, en retournant le bulletin d'inscription ci-dessous à Daniel Jenni, route du Grand-Mont 29, 1052 Le Mont, d'ici au 25 avril 1997. Nous vous remercions par avance de votre soutien.

Mesdames

- Si le printemps vous donne envie de bouger et de maintenir ou retrouver la forme, de vous sentir bien dans votre corps et de le connaître.
- Si vous désirez améliorer votre mémoire, votre puissance de concentration et la coordination de vos mouvements.
- Si vous vous souciez de fortifier votre colonne vertébrale, votre équilibre ou vos réflexes.

- En groupe, en musique, en danse et en amitié alors partagez la :

Méthode Margaret Morris.

Pour tous renseignements concernant les cours au Mont, téléphonez à Huguette Boss, au n° 312 17 90.

Nouveau au Mont-sur-Lausanne

A partir du mois de mars, laissez vos soucis à la porte, venez vous faire du bien, brûlez vos calories dans la bonne humeur !

Cours d'aérobic Lundi 17h30
Cours de stretching Mardi 9h30

Et toujours, cours gym-jazz avec renforcement musculaire, coordination, assouplissement :

Mercredi 19h.00 Jeudi 9h30

Le tout sous la houlette d'une monitrice diplômée du service des sports de l'Université de Lausanne avec de nombreuses années d'expérience.

Choisissez votre activité préférée
1 semaine gratuite

Dojo du Jc
Rte de Lausanne 86
Tél. 791 48 29

Communes du Mont, Cugy, Morrens, Bretigny, Montheron et Froideville

Urgent: «Mamans de jour, nous avons besoin de vous!»

Si vous avez du temps (un peu... ou beaucoup), si vous vous sentez concernées par le bien-être des enfants, devenez «maman de jour» en accueillant chez vous un enfant, toute la journée ou à temps partiel.

Pour tous renseignements : Marie-Jo Magnin, coordinatrice, Centre médico-social du Mont, tél. 652 22 11.

Les scouts de «La Croisée»

« Une jeunesse préparée à entrer dans la vie et dont chaque membre serait à la fois utile et un homme heureux », telle

Bulletin d'inscription à la Fête de mai 1997

Nom/Société:

Prénom:

Rue:

Localité:

Tél. prof./privé:

Produits exposés/Activité:

Nombre de bancs désirés:

Signature:

Veillez retourner votre bulletin dans les meilleurs délais, mais au plus tard le 25 avril prochain à :

Daniel Jenni, route du Grand-Mont 29, 1052 Le Mont

était la première définition que donnait Lord Robert Baden-Powell du mouvement qu'il allait créer en 1908: Le scoutisme.

Le scoutisme actuel passant parfois pour «ringard» voire démodé reste néanmoins le plus grand mouvement de jeunesse de Suisse!

Les activités proposées lors des séances du samedi après-midi permettent à l'enfant d'apprendre en se divertissant. C'est un excellent apprentissage de la vie et un moyen formidable pour se familiariser avec la nature, respecter autrui ainsi que de prendre des responsabilités.

Pour sa part, le groupe «La Croisée» situé sur les hauts de la commune de Cugy se porte plutôt bien... Fort de ses 130 membres, nous pouvons nous vanter d'être un groupe dynamique, puisque la marche, le vélo, la grimpe et les jeux autour du chalet (parfois salissant, je vous l'accorde...) sont nos activités favorites. Les week-ends et les camps sont des aventures inoubliables nous laissant des souvenirs impérissables.

Le groupe se compose d'une meute de louveteaux (garçons de 7 à 11 ans), d'une ronde de lutins (filles de 7 à 11 ans), de deux troupes d'éclaireurs (garçons de 12 à 16 ans), d'une troupe d'éclaireuses (filles de 12 à 16 ans), d'un poste de pionniers (adolescents de 17 à 20 ans) et d'un poste routiers (20 ans et plus).

Alors si vous êtes prêts à oublier la télévision et à venir partager nos aventures, rejoignez-nous!

Pour tous renseignements, s'adresser à:

Hervé Cornaz
Ch. Perrause 15, 1052 Le Mont
Tél. 653 36 19, dès 18h00

Le marché du Mont

Quand? Tous les jeudis de 15 heures à 17 heures à l'exception des vacances scolaires.

Où? Devant la salle de paroisse à côté de l'église.

Quoi? Vous y trouverez, dans une ambiance chaleureuse, des maraîchers, un charcutier, un marchand de fromage, un de comestibles et les Magasins du Monde.

Allez-y nombreux!

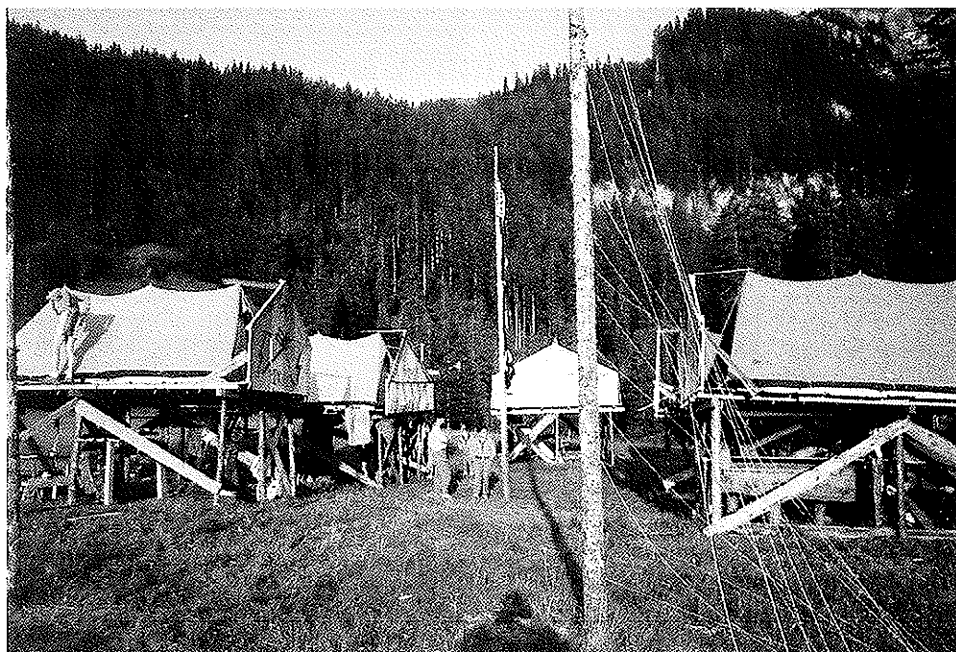
Repas de soutien Jeux internationaux des écoliers

Samedi 12 avril 1997
dès 19h00

à la Maison villageoise à Cugy

Ce repas sera préparé et servi par les 12 élèves sélectionnés pour aller disputer ces jeux à Sparte, en Grèce, au mois de juin.

Prix: adultes Fr. 25.-
enfants (6-15ans) Fr. 15.-



Camp d'été sur plate-formes (Les Mosses)

Venez nombreux, nous avons besoin de votre soutien.

Inscription auprès de Sylvette Janin à Cugy, tél. 731 38 59



nos établissements scolaires

Inscriptions à l'école enfantine

L'école enfantine a pour but un passage harmonieux du monde de la famille à celui de l'école, tout en favorisant le développement et l'épanouissement de l'enfant et en l'habituant à la vie en société.

L'école enfantine dure deux ans. Elle est facultative et gratuite, mais les enfants qui y sont admis sont tenus d'en suivre régulièrement l'enseignement.

Les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1992 et le 30 juin 1993 peuvent être inscrits en première année enfantine.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat des écoles, collège du Mottier B, premier étage:

du lundi 21 avril 1997

au

vendredi 25 avril 1997

de 8h30 à 11h30

Prière de se munir du livret de famille ou de l'acte de naissance et du certificat de vaccinations.

Important!

Des dérogations pourront être envisagées pour les enfants nés entre:

- le 1^{er} juillet et le 31 août 1993, (avant possible, entrée déjà en 1997).

et les enfants nés entre

- le 1^{er} mai et le 30 juin 1993, (retard possible, entrée seulement en 1998).

Pour tous renseignements complémentaires, les parents des enfants concernés voudront bien contacter la Direction des écoles, collège du Mottier B, Le Mont, tél. 652 01 45.

Les inscriptions seront également prises pour les enfants nés entre le 1^{er} juillet 1991 et le 30 juin 1992 qui n'ont pas encore suivi de classe enfantine.

Les enfants qui suivent actuellement la première année enfantine entreront d'office en deuxième année enfantine.

paroisse catholique st-amédée

Chers amis du Mont,

Le Carême touche à sa fin, nous avons chacun à notre manière, pris le chemin de la lumière qui nous conduit aujourd'hui à Pâques, grande fête des chrétiens, fête de la Résurrection de notre Maître et Frère, Jésus le Christ.

Dates et événements

Pour nos groupes, mouvements et rencontres habituels nous vous laissons vous référer au n° 60 du mois de novembre ou tél. au 647 22 32, secrétariat de la paroisse, les matins, du lundi au vendredi de 8h00 à 11h30.

23 et 24 mars: Fête des Rameaux, messes aux heures et lieux habituels, avec bénédiction des Rameaux à chaque messe.

27 mars: Jeudi Saint

a) Messe pour les familles, à 18h00, au Temple du Mont, avec invitation spéciale à tous les enfants «Premiers Communiant 1996» et aux familles qui ont baptisé leur enfant dans l'année écoulée.

- b) Messe avec la chorale paroissiale, à 20h00, au Temple de Bellevaux.

28 mars: Vendredi Saint

- a) 15h00, au Temple de Bellevaux et 15h00 au Centre œcuménique de Cugy, célébration de la Passion de notre Seigneur Jésus Christ.
b) 20h15, au Temple de Bellevaux, chemin de Croix.

29 mars: Samedi Saint

21h00, au Temple de Bellevaux et 21h00 au Centre œcuménique de Cugy, célébration de la Veillée Pascale, avec nos frères protestants.

30 mars: Pâques

- Messe aux heures et aux lieux habituels.
- Au Temple du Mont, le matin de Pâques, rencontre œcuménique de 6h00 à 8h00 avec un temps de méditation sur le Mystère Pascal, animé par M. Georges Haldas, écrivain. A 8h00, partage du petit-déjeuner, sur place.

Dates à retenir

- a) 27 avril et 29 juin: Dimanche des familles, au Centre œcuménique de Froideville.
- b) 8, 9, 10 et 11 mai: week-end de l'Ascension, les jeunes de la paroisse organisent un tour du lac Léman à vélo. Toutes personnes entre 15 et 30 ans sont les bienvenues. Inscription au secrétariat, au n° de tél. 647 22 32.
- c) 25 mai à Bellevaux et 1er juin à Froideville: célébration de la Première Communion.
- d) 13, 14 et 15 juin: Kermesse paroissiale de Saint-Amédée, à la grande salle d'Entre-Bois, à Bellevaux. Pour réussir la fête, vous pouvez déjà vous inscrire pour rendre l'un ou l'autre service en nous téléphonant au 647 22 32. Vous pouvez également nous apporter des lots de vos surplus de caves ou de greniers, au secrétariat (Maillefer 5).
- e) 28 juin: au Temple de Bellevaux, à 18h00, célébration de la Confirmation, avec Mgr Huber Chatagny, vicaire épiscopal pour le canton de Vaud.
- f) 6 juillet: Fête de la paroisse Saint-Amédée, au Bois-Notre-Dame, dans la forêt du Mont.
- g) 7 décembre: Consécration du nouveau centre paroissial Saint-Amédée, à Bellevaux, avec Mgr Amédée Grab, évêque de notre diocèse.

A la joie de vous rencontrer nombreux au sein de notre communauté catholique, nous vous souhaitons de très belles fêtes de Pâques et un très beau printemps.

*Pour la paroisse St-Amédée
J.-F. Cherpit, curé*



nos jubilaires

Nonante ans

Entraînés par le son de l'accordéon, les résidents et le personnel de la Paix du Soir, son Directeur, M. D. Grosclaude, ainsi que M. Ch. Frioud, secrétaire municipal ont chanté: «Joyeux anniversaire Ida».

Avec un jour d'avance, Mme Ida Jenni fêtait ses nonante ans, le 3 mars dernier; Mme Jenny a toujours été émerveillée par la richesse et la beauté de la nature. C'est une des raisons pour laquelle elle fut séduite par le superbe environnement de la Paix du Soir et décida, il y a trois ans, de venir y passer sa retraite.

On retrouve son amour de la nature et des animaux dans le sujet d'un magnifique tableau brodé au point de gobelin décorant une paroi de sa chambre. Mme Ida Jenni, toujours très coquette, fut la reine de la fête et déclara au terme de son goûter d'anniversaire: «Tout était parfait!»

Nous lui souhaitons de nombreux jours heureux et paisibles dans ce cadre qu'elle affectionne tant.

M. Ramuz

le conseil du vétérinaire

Les séborrhées du chien

Il s'agit d'un symptôme qui survient dans bon nombre de dermatoses canines.

Il existe deux types de séborrhée chez le chien:

- Dans la séborrhée sèche, il y a abondance de pellicules de petite taille, le poil est terne et cassant, il apparaît cirieux au toucher.

- La séborrhée grasse donne un aspect plus huileux au pelage et la peau a parfois une odeur de rance. Les squames sont de plus grande taille et peuvent agglomérer les poils.

Dans les deux cas, la chute des poils est fréquente. Les démangeaisons sont variables mais peuvent être sévères.

La séborrhée a des causes multiples. Elle peut être la conséquence d'une dermatose parasitaire, allergique, bactérienne ou fongique. Elle peut également être la principale expression d'une maladie interne (troubles hormonaux, troubles d'assimilation ou carence de certains nutriments), ou d'origine inconnue.

Certaines races ont une prédisposition héréditaire à la séborrhée.

Même accentuée, la séborrhée est rarement une maladie grave en soi. Par contre, des complications peuvent survenir rapidement. Outre les démangeaisons, il faudra surtout craindre une infection de la peau par des bactéries. Ainsi, si des boutons (papules, pustules) ou des croûtes apparaissent, l'animal devra être présenté au vétérinaire au plus vite.

Pour traiter la séborrhée symptomatiquement, le vétérinaire prescrira un shampoing spécifique, antiséborrhéique. Il faudra également tenter de remédier à la cause, sans quoi les symptômes risquent de réapparaître dès l'arrêt du traitement. Des corrections alimentaires et l'apport de certains compléments seront en outre bénéfiques.

Dr L. Walter

nos sociétés



FSG Le Mont

En ce début d'année la FSG du Mont se présente à vous. Notre société compte plus de 400 membres et représente une des plus grandes sociétés de la commune. Nous pratiquons la gym depuis le plus jeune âge puisque notre groupe «Parents, enfants» débute la gym avec des enfants dès l'âge de deux ans.

Notre société compte 14 groupes différents qui pratiquent toutes les spécialités de la gymnastique.

Nous encourageons toutes les personnes désireuses de faire partie d'une société dynamique, de prendre contact avec nos monitrices et moniteurs (ou avec une personne de notre comité) qui se feront un plaisir de vous recevoir lors d'une de vos visites à la salle de gymnastique. A bientôt dans une de nos leçons ou lors de nos prochaines manifestations.

*Le président technique
F. Barrat*

Présentation du comité

- Président:
Wirhlin Jean R., tél. 652 36 51
Ch. du Saux 19, Le Mont
- Vice-président:
Briod Alix, tél. 784 14 14
Ch. des Coumenets 16, Lausanne
- Caissier:
Mathys Michel, tél. 653 51 10
Ch. Bois de l'Hôpital 17, Le Mont
- Secrétaire:
Gobet Micheline, tél. 653 17 83
Ch. de la Pérause 21, Le Mont
- Membres adjoints:
Menétréy Joëlle, tél. 653 51 17
Rte de la Clochette 94, Le Mont
Meylan Dolores, tél. 653 04 65
Ch. des Montenailles 52, Le Mont
- Président technique
Chef des moniteurs/trices:
Barrat François, tél. 731 21 07
Rte de Lausanne 4, Cugy
- Adresse de la société:
FSG Le Mont
Case postale 450, 1052 Le Mont

Planning des entraînements

Lundi

- Petites pupillettes
7-10 ans 17h30-19h00
Mivelaz Isabelle tél. 653 17 01
Stucki Doris tél. 784 16 67
André Geneviève tél. 652 44 56
- Grands jeunes gymnastes
10-16 ans 18h30-20h00
Graf Pascal tél. 652 10 92
Lushay Giulio tél. 653 98 63
- Dames 20h15-22h00
Odier Christiane 653 47 69
Baehler Jacotte 691 73 40
Pache Nicole 653 47 81

Mardi

- Petits jeunes gymnastes
7-9 ans 18h00-19h30
Weber Olivier tél. 652 47 10
Demont Corinne tél. 653 11 83
Chevillat Arianne 024/441 49 68
- Féminines 20h30-22h00
Desponds Patricia tél. 653 47 69
Odier Christiane tél. 653 47 73

Mercredi

- Agrès filles
8-14 ans 18h00-20h00
Mivelaz Isabelle tél. 653 17 01
Rochat Isabelle tél. 653 47 73
- Agrès garçons
6-15 ans 18h00-20h00
Barrat François tél. 731 21 07
Chevillat Thierry tél. 653 07 31
Graf Pascal tél. 652 10 92
- Juniors filles
14-20 ans 19h30-21h00
Desponds Patricia tél. 653 80 15
Rosat Sonia tél. 647 41 72
- Actifs
dès 16 ans 20h00-22h00
Corbaz Christophe tél. 652 64 50
Chevillat Thierry tél. 653 07 31

Jeudi

- Parents-enfants 16h30-17h30
Mathys Jeanine tél. 653 51 10
Aebi Cornélia tél. 653 52 43

- Moyennes pupillettes 18h00-19h30
11-16 ans
Jörg Patricia tél. 652 68 94
- Gym hommes 20h00-22h00
Besson Daniel tél. 652 14 59

Vendredi

- Enfantines
4-6 ans 16h15-17h15
Meylan Dolores tél. 653 04 65
Brandt Anne-Laure tél. 653 83 23
Brun Marie tél. 652 57 35
- Badminton
Mixte 20h00-22h00
Mathys Michel tél. 653 51 10

Société de tir du Châtaignier

Tirs militaires en 1997

1. Programme obligatoire: (au stand du Châtaignier)

Samedi	5 avril	9h00-12h00
Samedi	26 avril	9h00-12h00
Samedi	24 mai	9h00-12h00
Jeudi	12 juin	17h30-20h00
Samedi	28 juin	9h00-12h00
Jeudi	28 août	17h30-20h00

Les tireurs utilisent exclusivement leur arme d'ordonnance personnelle.

2. Tir fédéral en campagne: (au stand de Froideville)

Jeudi 22 mai horaire à définir*
Tir préalable sur inscription*

Samedi 24 mai horaire à définir*

* Les renseignements et les inscriptions pour les tirs préalables peuvent être obtenus auprès de M. Bernard Besson, président de la société de Tir de Froideville, tél. 021/881 21 57

Pour être admis à accomplir leurs tirs, les tireurs doivent présenter obligatoirement leurs Livrets de Service et de Tir; à défaut, une taxe de Fr. 10.- sera encaissée. Les livrets sont restitués immédiatement à leurs propriétaires, après inscription des résultats. Les tireurs doivent se présenter au stand au plus tard 3/4 d'heure avant la fin des tirs.

Les tireurs astreints (classes d'âge 1957 à 1977) bénéficient de la gratuité du programme obligatoire, à l'exception des coups d'essai. Les autres citoyens (ennes) suisses, nés avant 1981, paient Fr. 18.- à la Société de Tir, membres exceptés. Les autres tireurs paient Fr. 25.-.

Le tir fédéral en campagne quant à lui est gratuit pour tous les citoyens(ennes) suisses et ne comporte pas de coups d'essai.

3. Concours individuels et championnat de Groupes: (au stand de Froideville)

Jeudi 24 avril horaire à définir*
Tir préalable sur inscription*

Samedi 26 avril horaire à définir*

* Les renseignements et les inscriptions pour les tirs préalables peuvent être obtenus auprès de M. Bernard Besson, Président de la Société de Tir de Froideville, tél. 021/881 21 57

Autres activités prévues au stand du Châtaignier:

1. Tir des dames: (organisation conjointe avec les Abbayes réunies du Mont)
Samedi 28 juin 13h30-19h00
- 2) Cours de jeunes tireurs:
Les cours de jeunes tireurs sont organisés par la Société de Tir de Cugy pour les jeunes nés en 1978, 1979, 1980 : M. Reynold Gränacher, moniteur, reçoit les inscriptions au 021 / 731 20 02, dans la mesure des places disponibles.
- 3) Autres tirs de la Société de Tir du Châtaignier:

Les autres tirs prévus au stand du Châtaignier sont affichés au pilier public de la Commune du Mont et peuvent y être consultés. Les membres de la société reçoivent le détail de toutes les activités. Les personnes intéressées à la pratique du tir à 300 m. peuvent s'inscrire et adhérer à la société auprès de M. Christian Schnyder, secrétaire, ch. des Rosiers 5 au Mont.

Règles de sécurité:

Afin de prévenir tout risque d'accident, il est impératif que chaque personne qui manipule une arme doit considérer que celle-ci est chargée, avant de s'être personnellement assurée du contraire.

Les points suivants sont à observer strictement, dans l'intérêt supérieur de la sécurité de tous :

- Avant de pénétrer dans le stand, les porteurs d'armes s'assurent qu'elles ne sont pas chargées, en retirent le magasin; pour les mousquetons et les fusils d'assaut 90 (couleur olive), ils placent la culasse en position ouverte. Toutes les armes doivent être assurées et les arrêteurs de tir en rafale doivent être verrouillés sur la position « coup-par-coup ».
- Le nettoyage avant et après le tir doit être effectué, moyennant toutes les prescriptions de sécurité, exclusivement à l'extérieur du stand, au moyen de l'outillage remis avec l'arme.
- Le tireur étant en position de tir, face aux cibles, peut fixer le magasin à l'arme et charger celle-ci; lors de toute interruption du tir, pour quelque raison que ce soit, l'arme reste dirigée vers les dites cibles et doit être assurée.
- A la fin du tir, le tireur reste en position de tir et procède au retrait des cartouches; le magasin doit être à nouveau retiré, l'arme assurée et, cas échéant la culasse ouverte et ce jusqu'à la sortie du stand. Les cartouches non utilisées doivent être restituées.
- Aucune manipulation d'arme n'est admise hors de la stalle de tir.
- Les personnes qui attendent leur tour ou leurs résultats veilleront à éviter des attroupements dans le stand, afin de faciliter le contrôle par les responsables de la sécurité.

- L'accès au stand est strictement interdit aux enfants.
- Toute personne ne connaissant pas parfaitement le fonctionnement d'une arme doit s'adresser à un responsable qui se fera un plaisir de l'assister avant, pendant et après le tir.



Abbayes Réunies Le Mont

Assemblée générale du
5 mars 1997

« Les grandes lignes de la Fête du 50^e cette année, il faut marquer l'événement ! »

L'abbé-président, François Laffely, ouvrit la séance par ces quelques mots qui donnèrent le ton de cet événement.

Après la partie statutaire, pendant laquelle un nouveau membre du comité fut élu, en la personne de M. Yves Menétréy de la Grange-Neuve, « l'événement » fut présenté.

Quelques détails :

- La fête aura lieu les 4, 5, 6 et 7 juillet 1997.
- Mais les épouses et les filles des membres pourront tirer la cible « Abbaye » le samedi 28 juin après-midi et seront récompensées le dimanche 6 juillet.

Autres spécialités :

- Vendredi 4 juillet ouverture des tirs dès 16 heures ; puis spectacle avec un humoriste à la Grande-Salle du Petit-Mont, ouvert à tous, ensuite bar au Foyer de la Grande Salle avec Fortiche.
- Samedi 5 juillet tirs et spectacle à la Grande-Salle et bar avec Fortiche, pas d'activité à la cantine du Châtaignier.
- Dimanche 6 juillet, couronnement des rois et récompenses des dames, cortège, banquet, bal dès 16h00 avec la fanfare et bal le soir avec la « Perce-Neige ».
- Lundi soir 7 juillet, cortège, assiette, bal gratuit avec l'orchestre « Harmony ».

Débutez vos vacances dans la gaîté, venez rejoindre les Abbayes et la bonne humeur au Châtaignier !

A vos mémoires et photos

Nous aimerions retrouver les noms de tous les rois et vice-rois de 1948 à 1995 ; nous avons déjà quelques documents et noms, mais nous appelons les habitants de la commune et les membres à bien vouloir chercher s'ils possèdent des documents illustrés ou écrits afin de constituer un classeur d'archives intéressantes depuis 1948 (ou avant si cela se trouvait).

Par avance un grand merci à tous !

Informations à l'Abbé-Président, au n° de tél. 026/655 10 16.

Appel

Jeunes gens et jeunes filles de la commune du Mont, vous avez certainement déjà entendu parler de la sympathique équipe qui nous fait le plaisir de venir à la fête en temps que :

Chevaliers de bal et
Demoiselles d'honneur

Nous vous attendons pour 4 jours de fête, de danse et de bonne humeur ! Pour inscription, adressez-vous à notre responsable :

- Yves Spänhauer, ch. de Vernand 29, tél. 653 08 70. Délai d'inscription : 15 mai 1997.

Le comité



Société de Développement Le Mont-sur-Lausanne

Procès-verbal de l'Assemblée générale du 26 février 1997 à 19 h 30 à la Grande Salle du Mont-sur-Lausanne.

Le Président ouvre la séance en saluant M. Daniel Grosclaude, vice-syndic de la commune, Mme Ursula Wyss et M. Jean-Claude Noverraz, membres du Conseil communal du Mont-sur-Lausanne. Il souhaite également la bienvenue aux présidents des sociétés locales ainsi qu'aux membres de la Société de Développement, soit 46 membres et remercie les Paysannes vaudoises de la collation qu'elles ont préparée.

Etant donné que l'ordre du jour avait déjà été envoyé lorsque des modifications sont intervenues dans le comité, le Président propose aux membres de l'assemblée un point supplémentaire, 4.b - Renouveau du comité.

L'ordre du jour de cette assemblée est le suivant :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée du 3 avril 1996.
2. Rapport du président.
3. Rapport de la caissière et des vérificateurs de comptes.
4. a) Election des nouveaux vérificateurs.
b) Renouveau du comité.
5. Cotisation annuelle.
6. Propositions et remarques individuelles.

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du 3 avril 1996.

Le procès-verbal lu par la secrétaire ne suscite pas de discussion et est accepté. Le Président remercie la secrétaire pour les différents travaux effectués durant le dernier exercice.

2. Rapport du Président.

- Le Président relève que l'Assemblée générale du 50^e fut animée par l'Union Instrumentale et que la Fête de mai restera dans les mémoires, puisqu'elle a permis d'inaugurer la reconstruction du clocher du Petit-Mont. A propos de cet objet, on peut regretter que les institutrices ne le fassent pas sonner plus souvent. Il est certain que la Fête de mai 1997

permettra de dépoussiérer notre cloche.

- La Fête nationale a permis aux participants d'écouter les propos circonstanciés du premier citoyen de la commune, M. Paul-Daniel Panchaud, président du Conseil communal.
- La torée du 2 août reste une valeur sûre dans le classement de nos manifestations.
- Notre soirée de septembre vit le retour non pas du futur, mais des musiciens de l'ER inf mont 201 de Savatan.
- Une nouvelle recette fait maintenant partie du guide gastronomique, soit la « soupe du Châtaignier », création de notre ami et membre du comité Claude Pally.
- Notre année du 50^e a continué à nous porter chance, car la St-Nicolas a bénéficié d'un temps relativement bon pour sa première apparition dans ses nouveaux quartiers à la place du Grand-Mont, inaugurés par une grande pompe et en musique par les Autorités municipales et l'Union instrumentale.
- Pour mémoire, rappelons que les nouveaux bancs de marché construits par la commune ont parfaitement rempli leur rôle et tout le comité de la Société de Développement remercie encore le personnel communal et les auxiliaires qui nous garantissent chaque année une organisation impeccable.

Pour terminer, le Président précise qu'en 1996, votre comité s'est réuni à 12 reprises (manifestations comprises) et il tient ici à en remercier les membres pour leur soutien, leur amitié et leur compétence.

3. Rapports

3.1. Rapport de la caissière

Au 31 décembre 1996, le bilan fait état d'un solde actif de Fr. 36'181.55 et du compte de PP ressort un déficit de Fr. 9'842.90, qui s'explique de la manière suivante :

- Dans les charges, on enregistre des dépenses s'élevant à Fr. 23'511.80 dues principalement au financement de la réfection du clocher de l'école pour un montant de Fr. 19'500.-.
- Du côté des produits, les apports proviennent des diverses manifestations (Fr. 5'463.10), des cotisations (Fr. 6'530.-), des dons (Fr. 1'595.-) et des intérêts (Fr. 730.80), soit au total Fr. 14'318.90.

3.2. Rapport des vérificateurs

La vérification a été effectuée le 25 février 1997. M. Dupuis lit le rapport établi à l'issue de ce contrôle. Il relève la perte comptable de Fr. 9'842.90. Il se plaît à relever la tenue rigoureuse des comptes par la caissière. Il l'en remercie et propose à l'assemblée d'approuver les comptes et d'en donner décharge à la caissière et au comité.

4. a) Election des nouveaux vérificateurs de comptes

Mme Wyss est reconduite pour une année dans cette fonction. L'assemblée nomme deux nouveaux vérificateurs en les personnes de Mme Claudine Diserens et M. Bertrand Chenevard.

b) Renouvellement du comité

Le comité actuel a été élu en 1996 pour trois ans. Il n'est donc pas nécessaire de procéder à une réélection.

Cependant, l'Union des sociétés locales ayant souhaité être incorporé dans la Société de Développement sous la forme d'un groupe appelé « Union des présidents des sociétés locales », le Président propose d'élire le président du groupement, M. Christian Knecht, en tant que nouveau membre du comité.

L'assemblée accepte la proposition par acclamation. Le Président souhaite la bienvenue à M. Knecht au sein du comité de la Société de Développement.

Démissions:

– M. José Pinto, entré lors de l'Assemblée générale de 1996, a demandé à être libéré de ses engagements pour des raisons de surcharge au niveau professionnel.

– Mme Claudine Diserens, membre de notre société depuis 10 ans, a également souhaité décrocher après cette longue période de bons et loyaux services.

Mme Diserens fait partie de la non pas vieille, mais bonne garde de notre club et notamment pionnière de la sympathique manifestation « Invitation aux nouveaux habitants ».

Caissière émérite, elle représentait la conscience financière de votre Président. Claudine nous a fait un aveu de satisfaction, car elle rend les comptes de la société aussi florissants qu'elle les avait reçus.

Afin qu'elle ne nous oublie pas tout à fait, nous lui offrons un souvenir que nous espérons aussi chaud et lumineux que les bons moments passés ensemble.

D'ores et déjà, nous remercions M. Jean-Robert Zahnd d'avoir accepté de prendre les cordons de la bourse.

Le nouveau comité se compose comme suit :

Président	Edouard Debétaz
Vice-prés.	Daniel Jenni
Caissier	Jean-Robert Zahnd
Secrétaire	Serge Bertholet
Membres	Claire-Lise Chenevard Johanna de Kaenel Stéphane Allaz André Favre Christian Knecht Claude Pally

5. Cotisation annuelle

Le Président a proposé à l'assemblée de maintenir la cotisation à son niveau actuel, soit Fr. 20.-. L'assemblée accepte par acclamation.

6. Propositions et remarques individuelles

– Le Président signale que le prix des bancs de marché a été baissé.

– M. Florent Corbaz rappelle qu'il est l'un des membres fondateurs de la Société et montre sa carte de membre à vie. Il est applaudi par l'assemblée. Le Président lui demande sa carte afin de la publier dans le prochain numéro des « 4 Coins du Mont ».

– M. Noverraz suggère d'améliorer l'information dans les « 4 Coins du Mont » en publiant le calendrier des manifestations annuelles.

– M. Gaillard approuve cette suggestion mais demande que ce tableau figure dans les pages du milieu, afin de pouvoir le détacher.

– M. Laffely précise que le calendrier provisoire devrait être établi 2 ans à l'avance de manière succincte, afin de pouvoir s'organiser.

– M. Cochand demande que la cloche ne reste pas muette et qu'il faudrait s'arranger avec les institutrices pour la faire sonner plus souvent.

– Mme Gaillard propose d'installer une horloge automatique. Bonne idée, mais dans ce cas il faut estimer le coût.

– Ainsi que le Président vous en a déjà informé au point 4.b, l'Union des sociétés locales a souhaité entrer dans le giron de notre société.

– En détail, les sociétés, au travers de leur président, deviendront membres ordinaires, payant la cotisation de Fr. 20.-. Un groupement des présidents subsiste avec son propre règlement de fonctionnement. Le président de ce groupement est automatiquement du comité de la Société de Développement, afin de maintenir une liaison.

– Le Président de la Société de Développement est de droit 2^e vice-président de l'Union des présidents des sociétés locales.

– La fortune de la défunte Union des sociétés locales est versée sur le compte de la Société de Développement qui assumera les charges du groupement. C'est en somme le retour au statu quo ante.

– Cependant, les décisions ci-dessus nous obligent à une refonte des statuts de notre Société de Développement et tout spécialement les articles 12 et 13 se rapportant à l'organisation du comité.

– C'est pourquoi le Président demande votre aval pour proposer, lors de notre 53^e Assemblée générale du premier trimestre 1998, des nouveaux statuts pour au minimum les 50 prochaines années.

– L'assemblée accepte à l'unanimité la proposition de refonte des statuts.

La parole n'étant plus demandée, le Président clôt l'assemblée à 20h15 et passe la parole à M. Grosclaude, vice-syndic, qui accueille les nouveaux habitants de la commune, soit plus de 50 personnes.

Pour le comité:
Edouard Debétaz, président
Serge Bertholet, secrétaire

de nos lecteurs

Pâques carillonnantes

*Pâques! Oui! c'est le réveil
De toutes choses endormies,
Heure où toutes les merveilles
Etaient simplement assoupies.*

*Pâques! c'est le bourgeon qui éclate,
Ouvrant ses yeux à la Nature,
Rêvant de fruits écarlates
Qui se balancent dans l'azur.*

*Pâques! c'est l'oiseau au gosier d'or
Qui vocalise tant et mieux,
C'est l'hirondelle en plein essor
Qui sillonne les cieus.*

*Pâques! C'est la fleur timide
Qui ajuste sa collerette
Pour triompher d'un sol aride,
Offrant son parfum de violette.*

*Pâques! c'est le petit agneau
Qui saute et cabriole
Au milieu du troupeau.
Quelle jolie farandole!*

*Pâques! c'est aussi autre chose...
C'est un sentiment de promesse.
S'il y a doute, il se métamorphose
Et se couronne d'un chant d'allégresse!*

*Pâques! c'est la cloche qui carillonne,
Nous annonçant Jésus ressuscité!
Dans nos têtes, un refrain tourbillonne,
Alléluia d'amour offert au monde entier.*

Edith Larocque-Collet, mars 1996

prochain journal

Parution

Fin mai 1997.

Réception des articles jusqu'au 10 du mois de parution.

Merci de respecter le délai.

Responsable

Mme M. Genier, municipale

Rédaction

Mme R. Vaucher
Chemin du Mottier 3
1052 Le Mont-sur-Lausanne
Téléphone (021) 653 90 03



3 MAI 1997

FÊTE DE MAI

PROGRAMME

✱ Dès 8 heures pour les parents,
plus de 40 STANDS:

- Brocante • Foire aux livres • Tartines • Légumes
- Saucisses • Premiers géraniums • Fruits
- Tonneau • Pâtisseries

✱ La «Gym» et ses démonstrations

✱ L'Union instrumentale et ses «Concerts-apéros»

✱ Dès 8 heures ANIMATIONS
pour les enfants:

- Un manège de poneys • Tir à air comprimé
- Noce à Thomas • Du maquillage
- Jeux du lapin

Votre Société de Développement